



Groupe de travail 18 juin 2015 Déclaration du SE-Unsa

Madame la directrice académique,

La déclaration du SE-Unsa portera sur les choix opérés pour faire face à la situation de sous-nombre que nous vivons depuis quelque temps et à ses conséquences visibles en matière notamment de remplacement et de formation continue.

Avant d'aller plus avant dans cette déclaration, nous profitons de ce groupe de travail pour remercier l'ensemble de vos services pour le travail accompli tout au long de ce mouvement et encore ces jours-ci malgré des délais très courts.

La reconstitution de postes issus des compléments de temps partiels est un exercice complexe auquel se livrent vos services avec une expertise et une écoute exceptionnelle.

Permettez-nous de revenir sur cette année qui de façon inédite, a vu apparaître dans le département quelques refus de temps partiels.

Nous voulons affirmer que les enseignants qui souhaitent travailler à temps partiel ne font pas le choix de perdre de l'argent de gaieté de cœur.

C'est souvent un sacrifice, mais aussi une nécessité.

Pour arriver à concilier vie familiale et vie professionnelle, reprendre des études ou se consacrer à une association, pour arriver à tenir malgré l'âge, la fatigue, la maladie, pour arriver à assumer correctement les 3 ou 4 fractions obtenues à titre provisoire et éloignées de son domicile, le temps partiel est souvent la seule issue.

Dans un certain nombre de cas, ces refus, loin d'améliorer les effectifs, risquent d'aggraver certaines situations et générer des absences jusqu'alors occasionnelles.

Nous aurions souhaité que depuis le début, d'autant plus parce que la situation est nouvelle, la méthode soit plus explicite et plus claire. Les quelques collègues qui essuient un refus vivent fort mal une situation qu'à aucun moment ils n'avaient anticipé.

Concernant quelques demandes refusées de détachement, le changement soudain de gestion des ressources humaines a désorienté, certains voyant leur projet réfléchi depuis plusieurs années, irréalisable.

Dans le cas d'une permutation encore non satisfaite, un temps partiel ou une disponibilité était une alternative pour tenir le coup encore un an. Nous osons espérer qu'aucun n'a subi de double peine et si tel était le cas que leur situation soit avec bienveillance à nouveau examinée.